



Aujourd'hui le 29 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 55 390 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 72 cas dans les 24 dernières heures), 455 personnes sont hospitalisées, 45 personnes sont aux soins intensifs et 5 485 personnes sont malheureusement décédées (5 nouveaux décès ont été enregistrés, auxquels s'ajoutent 2 décès survenus avant le 21 juin).

Voici une synthèse de l'évolution des données depuis le dernier bilan quotidien paru le 25 juin :

Date	Personnes infectées	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs
26 juin 2020	55 156 (+77)	5 455 (+7)	478 (-9)	48 (-2)
27 juin 2020	55 241 (+85)	5 472 (+17)	458 (-20)	45 (-3)
28 juin 2020	55 318 (+77)	5 478 (+6)	455 (-3)	43 (-2)
29 juin 2020	55 390 (+72)	5 485 (+7)	455	45 (+2)

Il est à noter que malgré l'annonce faite la semaine dernière, le gouvernement a choisi de revenir à la diffusion de bilan quotidien de la situation de la COVID-19.

MISE AU POINT CONCERNANT LES ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES

Dans le contexte actuel, conformément aux directives de la Santé publique, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, demande de reporter à nouveau toute élection partielle jusqu'au 7 août 2020.

D'ici là, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation travaille à déterminer les modalités pour permettre aux municipalités de tenir à nouveau les élections partielles qui sont requises. Ces modalités permettront que ces élections puissent se dérouler dans le respect des règles prescrites par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, mais également des mesures sanitaires en vigueur, et ce, tout en favorisant la démocratie municipale.

Rappelons qu'en date du 1^{er} mai 2020, 43 élections partielles étaient prévues et n'ont pu être entièrement tenues à cause de l'état d'urgence sanitaire.

Pour en connaître davantage sur le sujet, les représentants des municipalités et des organismes municipaux ainsi que la population sont invités à consulter le <https://quebec.ca/coronavirus>. Il est également possible d'obtenir de l'information en appelant au 1 877 644-4545.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

CONCERNANT LES ASSEMBLÉES DE CONSEIL EN PRÉSENCE DU PUBLIC, LES RÉUNIONS DE TRAVAIL, LES CONSULTATIONS, ETC.

Comme vous avez pu le lire dans les numéros précédents de l'Infolettre, les règles concernant notamment l'absence du public lors des assemblées de conseil n'ont toujours pas été modifiées. Les directives demeurent donc malheureusement les mêmes pour les municipalités, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes conscients du caractère incongru de la situation et c'est pourquoi la Fédération québécoise des municipalités (FQM) continue ses démarches auprès du gouvernement pour obtenir un retour à la « normale », dans le respect des règles sanitaires applicables, pour les réunions des conseils municipaux, la tenue de rencontres de consultation, les procédures pour l'ouverture des soumissions, etc. Un projet d'arrêté ministériel a été préparé et autant le MAMH que nous sommes en attente d'un accord de la part de la Santé publique. Nous vous tiendrons informés via l'Infolettre.

RÉOUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : L'ABPQ ET LE RBQ METTENT À JOUR LEUR CADRE DE RÉFÉRENCE

L'Association des bibliothèques publiques du Québec et le Réseau BIBLIO du Québec ont mis à jour leur Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19, destiné aux responsables de bibliothèques et adapté à cette période de réouverture. Ainsi, les bibliothèques sont invitées à mettre en application ces recommandations selon les ressources humaines et financières dont elles disposent afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire à la population et aux employés.

Pour consulter le cadre de référence, cliquez [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RÉOUVERTURE DES PISCINES PUBLIQUES INTÉRIEURES - RAPPEL DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Dans notre infolettre du 22 juin dernier, à la suite de l'annonce du gouvernement de la réouverture des piscines publiques intérieures, nous vous rappelons les exigences réglementaires relatives à la qualité de l'eau de ces bassins, ainsi que les bonnes pratiques pour éviter les risques associés à la légionellose.

Nous souhaitons porter à votre attention que l'information qui vous avait été fournie est maintenant disponible sur le site Web quebec.ca en cliquant [ICI](#).

SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a annoncé aujourd'hui qu'une somme de 3 888 528 \$ a été accordée afin d'appuyer 104 initiatives dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Grâce à cette aide, des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) pourront procéder aux regroupements de services ou de ressources, produire des diagnostics ou encore rédiger des études de faisabilité en ce sens. En considérant la contribution des organismes municipaux, ce sont plus de 10,2 M\$ qui seront investis pour ces projets afin d'offrir des services de qualité aux citoyens et aux citoyennes, et ce, à moindres coûts.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} avril 2020, c'est le [volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale](#) du Fonds régions et ruralité (FRR) qui a pris la relève de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale. Ce volet du FRR vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique ainsi qu'à encourager les municipalités locales à mettre en commun leurs ressources aux bénéfices de la population.

Les organismes municipaux ont jusqu'au 9 octobre 2020 pour déposer leur demande dans le cadre de l'appel de projets. Pour 2020-2021, ce sont 2,5 M\$ qui seront mis à la disposition des administrations municipales. Soulignons que la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités peut se faire dans différents domaines comme les loisirs, la culture, le transport et la sécurité publique.

Pour déposer une demande dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du FRR, les municipalités locales, les régies intermunicipales ou les MRC doivent utiliser le formulaire disponible [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé vendredi le troisième, et dernier, appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP). Les municipalités ont jusqu'au 11 septembre 2020 pour déposer une demande d'aide financière.

Par ailleurs, la ministre a dévoilé les 10 projets d'infrastructures retenus à la suite du deuxième appel à projets du PGDEP. Cela représente un investissement total pouvant atteindre 3,5 M\$.

Rappelons que le PGDEP favorise l'intégration d'infrastructures innovantes en matière de gestion durable des eaux de pluie. En ce sens, des projets comme des jardins de pluie, des aires de biorétention, des pavages perméables ou des toits verts pourraient être admissibles au programme.

Au total, le PGDEP bénéficie d'un budget de près de 10 M\$ en provenance du Fonds vert. De cette somme, un soutien financier pouvant atteindre plus de 6 M\$ a déjà été accordé, incluant 2,5 M\$ pour la réalisation de six initiatives soumises dans le cadre du premier appel à projets.

Pour en savoir plus sur le PGDEP, cliquez [ICI](#).

Pour voir les projets retenus lors des deux premiers appels à projets, vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

SÉCURITÉ SUR LES SITES DE TRAVAUX ROUTIERS

Le gouvernement du Québec a dévoilé vendredi son nouveau Plan d'action 2020-2023 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers, qui comprend des mesures pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs sur les chantiers.

Faits saillants et nouveautés du Plan d'action 2020-2023

- Utilisation de radars pédagogiques pour sensibiliser les usagers au respect des limites de vitesse aux abords des chantiers routiers.
- Utilisation des barrières afin de réduire l'exposition des signaleurs à la circulation routière, notamment sur les routes où la limite de vitesse est élevée.
- Bonification du parcours de formation des signaleurs.
- Sensibilisation des employeurs pour effectuer une rotation des signaleurs et accorder des temps de repos suffisants.
- Amélioration du choix de l'emplacement des signaleurs routiers afin qu'ils soient davantage visibles et qu'ils puissent se retirer au besoin.
- Amélioration de l'éclairage de nuit pour rendre les signaleurs routiers plus visibles.
- Sensibilisation des entrepreneurs afin de retirer les cônes lorsque les chantiers sont inactifs pendant plusieurs jours.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

NOUVELLES DIRECTIVES QUANT À LA VENUE DE PERSONNES PROCHES AIDANTES, D'ACCOMPAGNATEURS OU DE VISITEURS EN CENTRE HOSPITALIER

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a annoncé de nouvelles directives en regard de la venue de personnes proches aidantes, d'accompagnateurs ou de visiteurs en centre hospitalier (CH) sous certaines conditions, et ce, dès aujourd'hui. La venue de ces personnes est maintenant permise à n'importe quel moment du séjour et pour tous les secteurs.

Conditions générales

Parmi les conditions générales, mentionnons que les personnes suivantes ne pourront visiter un proche :

- une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 dans les 28 derniers jours;

- une personne dont la guérison n'a pas été confirmée;
- une personne ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- une personne suspectée d'être infectée ou en attente d'un résultat (en isolement).

Les heures de visites des CH doivent être respectées. Une seule personne pour une même plage horaire est autorisée, pour un maximum de quatre personnes par période de 24 heures. Toutefois, ces directives peuvent être modulées pour des raisons humanitaires, par exemple si un patient est en fin de vie ou s'il s'agit d'une urgence.

Conditions particulières à certains secteurs

Pour ce qui est des salles d'urgence, un seul accompagnateur par patient est autorisé, à moins que la présence d'autres personnes soit requise pour des raisons médicales ou pour l'annonce d'une mauvaise nouvelle. Les visiteurs pourraient être interdits temporairement en cas de fort achalandage.

Du côté de la cancérologie, la présence des accompagnateurs est limitée aux cas qui le requièrent, par exemple pour des patients qui ont besoin d'un soutien particulier, comme des personnes ayant un trouble cognitif ou des enfants hospitalisés. Dans le cas de greffe de moelle osseuse et de thérapie cellulaire, personne n'est admis, sauf si nécessaire et à condition de se soumettre à une procédure de triage ou de test applicable à l'unité.

En obstétrique, toutes les mesures raisonnables doivent être mises en place pour favoriser la présence d'une personne accompagnatrice lors de l'accouchement. La présence des parents est favorisée en néonatalogie et en pédiatrie, toujours selon les mesures de prévention des infections établies. Si ces personnes sont atteintes de la COVID-19, elles ne peuvent être présentes, sauf en cas de circonstances exceptionnelles ou si la mère qui accouche ou l'enfant hospitalisé sont aussi atteints, auquel cas ils pourront se déplacer ensemble dans l'hôpital, en portant un masque.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

SERVICES DE GARDE SITUÉS EN ZONES CHAUDES : JUSQU'À 75 % DES ENFANTS POURRONT ÊTRE ACCUEILLIS DÈS LE 29 JUIN

À partir du lundi 29 juin 2020, les services de garde éducatifs à l'enfance situés dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette et dans la ville de L'Épiphanie pourront recevoir jusqu'à 75 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis. En ce qui concerne les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), cinq enfants pourront être accueillis si la RSG est seule, et sept enfants si une assistante est présente.

L'augmentation des ratios éducatrice-enfants dans les services de garde éducatifs à l'enfance situés en zones chaudes a été autorisée par la Direction générale de la santé publique.

Voici les ratios par éducatrice en installation pour cette nouvelle phase de réouverture des services de garde :

- Au plus trois enfants âgés de moins de 18 mois;
- Au plus six enfants âgés de 18 mois à moins de 4 ans;

- Au plus huit enfants âgés de 4 ans et plus.

Si la situation sanitaire le permet, ces services de garde pourront passer à la dernière phase du plan de réouverture graduelle des services de garde et accueillir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis à partir du 13 juillet 2020.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

DERNIER WEBINAIRE AVANT LA PAUSE

Le 30 juin 2020, à 9 h 30 - Plan municipal de réduction du plomb dans l'eau potable

En octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter davantage la présence de ce contaminant dans nos milieux de vie. Les municipalités devront élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada.

Ce webinaire est organisé afin de présenter les étapes de la préparation du plan de même que les outils mis à la disposition des municipalités.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

FORMATIONS DE L'AUTOMNE : PROFITEZ DE LA PRÉVENTE

Pour l'automne, la FQM vous propose **un programme de cours en classe virtuelle**. Plus de 40 dates sont disponibles dès à présent. Le chemin jusqu'à l'un de nos diplômes n'a jamais été aussi facile.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, une période de prévente est ouverte jusqu'au 24 août 2020, pendant laquelle le code promotionnel spécial (transmis à la municipalité) vous permettra d'obtenir **une remise de 30 %*** (au lieu de 25 %).

Sans plus tarder, accédez au programme de l'automne en cliquant [ICI](#).

** Cette remise s'applique à tous les cours de la FQM (à l'exception de la Communauté de pratique qui bénéficie déjà de remises spécifiques).*

Essayez le sur mesure

Tous les cours du répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée et à distance. Enfin, tous ces cours restent bien évidemment disponibles en formule privée à distance ; consultez-nous pour en savoir plus : competences@fqm.ca

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé les mesures mises en place pour jeter les bases de la reprise économique. Il a indiqué que cette reprise amène de nouveaux défis et que son gouvernement continue de suivre la situation de près.

Il a annoncé la **prolongation d'un mois de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial** et a indiqué travailler avec les provinces pour le faire.

Il a indiqué que de nouvelles projections seraient publiées aujourd'hui qui démontreraient qu'au niveau national, le nombre de décès et d'hospitalisations diminuait. Il a annoncé que ces points de presse sur la pandémie et ceux de la santé publique se tiendront dorénavant quelques fois par semaine plutôt que quotidiennement. Toutefois, les données sur la COVID-19 continueront d'être publiées quotidiennement. Il a rappelé l'importance de continuer à respecter les consignes et à être vigilants afin de ne pas perdre les progrès réalisés et de prévenir ou atténuer une deuxième vague.

Questionné sur l'impact négatif de la prolongation de la Prestation canadienne d'urgence dénoncée par le gouvernement du Québec, il a rappelé que des millions de personnes étaient toujours sans emplois et que le maintien de cette aide était essentiel.

Questionné sur l'imposition de nouveaux tarifs possibles sur l'aluminium, et ce malgré la nouvelle entente commerciale, le premier ministre a indiqué que son gouvernement allait continuer de souligner à l'administration américaine l'importance de l'aluminium québécois pour leur économie.

Rappelons que vendredi, le premier ministre a fait le point sur la fin de la mission des militaires en CHSLD. Il a indiqué que les militaires ont contribué à stabiliser la situation. Il a indiqué que les opérations en cours seront transférées graduellement vers la Croix-Rouge, qui demeurera en poste jusqu'au 15 septembre. Il a précisé que 150 membres de la Croix-Rouge seront déployés d'ici le 6 juillet, tandis que 750 personnes supplémentaires entreront en poste d'ici le 29 juillet. Par ailleurs, il a assuré que d'ici le 15 septembre, des militaires demeureront prêts à intervenir en cas d'urgence.